



M. et Mme Lanson
224 Rue de la Pelle
74930 Reignier

M. Dominique Mestioscia
Commissaire Enquêteur
Mairie de Reignier
197 Grand Rue
74930 Reignier

Le 1 nov. 2024

M. le Commissaire Enquêteur,

Par la présente, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que, dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Reignier-Esery, une partie de notre terrain (parcelle 1637) est classée en emplacement réservé. Ce classement viserait à permettre le passage d'une navette autonome nécessitant un passage de 3 m, de deux pistes cyclables, et d'une voie piétonne, ce qui nécessiterait une route de 12 m de large, alors que seuls 7,5 mètres sont envisageables sans avoir à modifier les contours de notre terrain. Nous contestons toute modification de notre parcelle sans qu'une expertise ne soit menée pour déterminer si des solutions alternatives ne nécessitant pas de modification de notre terrain seraient envisageables. En outre, une telle opération nécessiterait une procédure d'expropriation, ce qui oblige la commune à prouver un intérêt public à la création de cette voie double. Or, puisqu'une voie à sens unique est déjà disponible, nous contestons l'existence d'un véritable intérêt public à l'élargissement de la voie existante. En effet, il nous paraît tout à fait envisageable de prévoir une voie à sens unique pour la navette, et une seule voie cycliste au lieu de deux, ce qui rendrait superflu l'élargissement de la voie actuelle.

D'autre part, le projet de PLU prévoit une modification du sens de circulation pour l'accès à la RD2 via la rue de la Pellé, nous ne pourrions ainsi plus prendre le passage que nous empruntons pour rejoindre la RD2, ce qui nous obligera à prendre la rue de Bellecombe qui passe devant la gare. Or, la sortie de la rue de Bellecombe sur la RD2 et déjà saturée en raison du grand nombre de voitures l'empruntant, cette saturation étant amplifiée par le passage du train qui entraîne la fermeture du passage à niveau et des encombrements au niveau de celui-ci. Cet accès à la RD2 via la rue de Bellecombe est dangereux, et la situation va être aggravée par l'augmentation de la fréquence de passage des trains à la gare de Reignier prévue par la SNCF. Nous proposons donc que notre accès à la RD2 via la rue de Pellé soit conservé et que la navette emprunte la rue de Bellecombe au lieu

de la future voie qui passera devant chez nous. D'autant plus qu'en empruntant cette future nouvelle voie, ladite navette, qui sera autonome, passera en l'état du tracé devant l'école des Vents Blancs, ce qui paraît dangereux pour les enfants qui y soit scolarisés. Éventuellement, si cette solution du passage de la navette par la rue de Bellecombe n'est pas envisageable, nous proposons que l'accès à la RD2 via la rue de la Pellé reste accessible uniquement pour les riverains, qui ne seraient alors pas prioritaires sur les personnes arrivant en sens inverse.

Enfin, nous souhaitons vous informer que nous déplorons le manque de communication concernant le tracé de la future navette, les pistes cyclables, et le sens de circulation. Une consultation préalable des riverains en amont des propositions de modifications aurait permis une meilleure cohérence dans l'aménagement de notre quartier.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à cette nouvelle version du PLU et nous vous remercions de prendre en compte nos remarques.

Veuillez agréer, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de nos meilleures salutations.

M. et Mme Lanson

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lanson', with a large, stylized flourish below it.